

Faire de la veille juridique.

Par **Visiteur**, le **05/12/2014** à **22:18**

Bonjour, je voudrais savoir comment faire une veille juridique efficace et surtout, comment mettre à jour les connaissances emmagasinées depuis la 1^{re} année. Je devrais savoir comment faire cela, étant en 3^{ème} année, mais j'ai l'impression que je ne suis pas au point. Merci.

Par **bulle**, le **06/12/2014** à **09:33**

Bonjour,

Je vous conseille de vous inscrire à des newsletters et de survoler des revues juridiques pour vous tenir à jour de l'actualité. Sachez bien qu'il est impossible d'être à jour dans tous les domaines du droit et dans toutes les matières que vous avez vu depuis la 1^{ère} année.

Par **Poussepain**, le **06/12/2014** à **09:41**

Bonjour,

Votre cours est une base de départ qui vous donne un exposé (nécessairement succinct) du droit à un instant t.

Pour faire une veille juridique efficace il faut, à partir de là, suivre une revue juridique qui se rapporte à la matière.

Vous pouvez, par exemple suivre une revue généraliste, qui vous donnera les grandes lignes d'évolution dans chaque domaine, et une revue spécialisée pour chaque domaine ou vous envisagez une spécialisation.

Il faut noter les changements législatifs et réglementaires. Les nouveaux textes sont souvent suivis d'articles qui exposent les principaux changements.

Il faut suivre ensuite les jurisprudences, en distinguant arrêts de principe et d'illustration. Comme c'est fastidieux il y'a souvent des chroniques qui donnent pour une certaine période les jurisprudences les plus remarquables.

Quand les évolutions sont très importantes, il peut être utiles de se référer à un manuel qui les intègre pour retrouver une vue synthétique.

Par **Visiteur**, le **06/12/2014 à 13:42**

Effectivement, ce que vous dites tous les deux a du sens: le droit recouvre un ensemble trop large pour pouvoir tout suivre en même temps. Je vais essayer de me concentrer sur les matières importantes pour la suite de mon cursus universitaire.
Merci @bulle et @Poussepain.

Par **marsuup**, le **06/12/2014 à 13:49**

c'est un peu tôt tout de même la L3 pour commencer la veille juridique je pense, tu peux attendre le M1 voire le M2

Par **Visiteur**, le **06/12/2014 à 19:06**

Souvent, les professeurs nous disent de nous tenir informer de l'actualité juridique. Ils veulent sans doute que l'on fasse de la veille juridique.

Par **bulle**, le **07/12/2014 à 09:23**

@marsuup: je ne suis pas du tout d'accord avec votre point de vue. Le fait de faire une veille juridique est indispensable. Cela peut faire la différence dans une copie si vous faites référence à un point d'actualité par exemple, même si vous êtes en L1, L2 ou L3...

Par **Yn**, le **07/12/2014 à 14:22**

Normalement, durant ton parcours universitaire, tu n'as pratiquement aucune veille juridique à faire :

- Le CM est censé mentionner les arrêts récents (s'ils ont un intérêt, évidemment)

- Surtout, les plaquettes et les TD sont là pour ça : les chargés de TD mentionnent normalement les arrêts les plus récents, et même s'ils n'apportent rien de nouveau. Ex. : Cass., 1re, 19 mars 2014 sur la GPA, rien de nouveau par rapport à 2013, mais il faut en avoir connaissance...

Une fois le cours dispensé, tu peux consulter les panoramas au Dalloz : chaque année, tu as

un panorama en droit des contrats, droit de la responsabilité, droit de la famille, etc.

Le panorama reprend tous les arrêts importants depuis un an. C'est très pratique, tu as le résumé de l'arrêt, son apport et toutes les références en lien.